



Snad CGT Enbd

QUELQUE CHOSE
À DÉCLARER ?



Le grain de sel

► Informer pour avancer !

Les titres

- Bye Bye Kiki !;
- Bienvenue !;
- Chauffeur !;
- Fusion !;
- Les brèves !;
- Le CHS-CT 17
- Services sociaux !

Date : Décembre 2013

N° 7

► Bye Bye Kiki !!

Nous sommes de tout cœur avec ses nouveaux agents.

► Bienvenue !!

Bienvenue M. Pierre RIDEAU ,

La CGT de l' ENBD vous souhaite la bienvenue dans une école que vous connaissez, vous y avez déjà exercé la fonction de Directeur des Etudes.

Nous ne doutons pas que votre lettre de mission représentant 80% de votre activité (vos propos en CHS17) est de réussir la fusion des écoles

La CGT veillera à ce que cette fusion se passe dans les meilleures conditions possibles.

► V.A.E. Chauffeur !! (Validation des Acquis = Reconversion)

Les agents de la BGAS remercient le directeur qui pense à leur reconversion :

Celui-ci a, depuis son arrivée, accentué une mission qui était jusqu'à ce jour axée sur les transports éventuels d'intervenants ou de personnalités. Cette mission reprise nommément sur le site de la fonction publique par le terme de « métier chauffeur » est désormais tellement importante aux yeux de notre nouveau « chambellan » qu'elle nécessite un agent à temps plein par jour à la BGAS.

"Toutes les informations en ligne sur les concours de la Fonction Publique"

Recherche par mot-clé Recherche personnalisée Rechercher

A ne pas rater :
Agent de Police Municipale

Catégorie

- A** Concours ouverts aux titulaires d'une licence au minimum.
Les emplois de catégorie A regroupent les cadres chargés de diriger, d'organiser et de gérer : attaché d'administration, ingénieur...
- B** Concours ouverts aux titulaires du bac et plus. Certains concours nécessitent un diplôme à caractère professionnel (ex : diplôme d'Etat d'infirmier, d'assistant de service social...)
Les emplois de catégorie B regroupent les personnels d'application : technicien territorial, secrétaire, contrôleur des travaux...
- C** Concours ouverts soit sans conditions de diplôme, soit aux titulaires du brevet ou d'un CAP, BEP...
Les emplois de catégorie C regroupent des postes d'exécution : employes, agents techniques...

Filtre
Retrouvez ici la liste des concours par filtre.

Accueil Métier > Chauffeur
Métier: Chauffeur

Définition de ce métier :
Le **Chauffeur** prend en charge toutes les liaisons nécessaires au fonctionnement de la collectivité (transport de personnes, de colis, de courrier, etc). Il effectue l'entretien quotidien, le nettoyage du véhicule et la tenue des documents de bord.

Autres appellations de ce métier :
- Chauffeur de direction
- Chauffeur de maître
- Conducteur de voitures particulières

Situation du métier :
Ce métier s'exerce dans la catégorie C de la Fonction publique territoriale, dans la filière **Technique**.

Les cadres d'emploi sont les suivants :
- Agents des services techniques
- Agents techniques

Conditions d'accès au métier de Chauffeur :
Permis VL obligatoire
- Agents des services techniques : sans condition de diplôme
- Agents techniques : titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V, obtenu dans une des spécialités du concours Sans concours
Décret n° 88-354 du 09/05/88 modifié.

Que fait au quotidien un Chauffeur
- Accueil et transport de personnalités extérieures à la collectivité
- Conduite de personnes sur différents sites
- Surveillance quotidienne de l'état et de la propreté du véhicule
- Transport du courrier, de documents et/ou repas



On sait que les directeurs bénéficient d'un logement et d'une voiture de fonction: en revanche, on sait moins qu'ils ont droit systématiquement, et prioritairement pour le nôtre, à un chauffeur pour les trajets travail/domicile !

Nous avons du mal à comprendre ce droit devenu prioritaire dans un contexte d'économies budgétaires.

Mais peut-être Mr le DR n'aime-t-il pas conduire sa Mégane administrative....

On peut comprendre désormais les notations catastrophiques de certains agents de la BGAS ne possédant pas le permis de conduire ! (source notation/évaluation)

En 1789 les privilèges ont été abolis, mais il semble qu'aujourd'hui une nouvelle monarchie douanière les ait restaurés !



► Fusion des écoles !!

Voici approximativement le schéma de l'ENBD après les travaux de fusion ➔



Il manque l'actuelle direction qui ne sera pas détruite mais accueillera le musée de la fraude, la salle du Conseil et local (aux) syndicaux.

GT fusion du 2 juillet Déclaration CGT



Syndicat National des Agents des Douanes

GT fusion des écoles 02/07/2013 Déclaration des représentants C G T

Voici donc le contexte dans lequel nous siégeons.

Pour vous le dossier de la fusion des écoles est déjà bouclé sans tenir compte de l'avis des personnels,

A l'image de ce que nous connaissons depuis quelques années en Douane, le contexte de la fusion est présenté sous forme de menaces vis-à-vis des personnels.

Je cite :

« Plusieurs paramètres exogènes militant par ailleurs pour une révision de ces modalités, au risque de devoir mettre en œuvre, à terme et sans compensation, des prescriptions réglementaires préjudiciable à l'intérêt des agents. »

Notre Traduction :

Vous avez intérêt à accepter les modifications statutaires sinon vous n'aurez pas d'autres choix que de vous taire et subir.
Ou comme l'a dit le DI de la DNRFP,

Je cite :

« Soit vous passez AG/CO soit vous quittez l'ENBD !!! »

Vous avez été jusqu'à justifier vos décisions par une soit disant prise en compte de la création du SRE (service des retraites de l'État).
Le livre des pensions, par son article 24, ayant été ré-étudié pour ne pas dire ré-interprété à l'occasion de cette fusion.

Dans votre projet, il n'y a plus d'enseignants aux formations générales ayant le statut SURV, ce qui risque d'induire un manque criant de candidatures .

Nous refusons d'ores et déjà le changement statutaire évoqué pour ce groupe de travail concernant les personnels enseignants.

Nous demandons expressément que ce sujet soit abordé dans une autre instance, car dans vos propos vous remettez en chantier tout le classement des postes en Douane ouvrant droit à retraite à la forme active et à l'IR. Nous ne sommes pas mandatés pour discuter des critères généraux de la SURVEILLANCE.

Nous rappelons votre engagement sur le maintien du statut SURV. pour les personnels administratifs de l'école jusqu'au départ de l'agent.

Concernant le projet pédagogique, nous n'en avons ici qu'une présentation succincte, mais nous sommes déjà inquiet du risque qu'une partie importante de la formation initiale soit déléguée aux directions d'accueils via des « formateurs occasionnels locaux ».

Ceux-ci seraient-ils en nombre suffisant ? Et qui serait responsable de la formation des formateurs ?

Comment s'assurer que tous les stagiaires recevraient alors une formation équivalente ?

La DNRFP ne peut pas se défaire de ses responsabilités sur des directions déjà en manque criant de personnel !

Enfin dans un contexte d'austérité budgétaire, aurez vous réellement les moyens de concrétiser les ambitions affichées dans la présentation de ce projet, en particulier en matière immobilière.

Les représentants CGT

Françoise DESMET
Olivier STUYVAERT
Eddie NOWAK

► Fusion des écoles Rappel du calendrier !

1. Mardi 2 juillet: 1er groupe de travail « fusion » à la DG ([page précédente](#));
2. Jeudi 11 juillet: Réunion du personnel de l'ENBD à l'amphi par le DR;
3. Vendredi 12 juillet: RMIS en Intersyndicale: présence de 77 permanents déterminés;
4. Mercredi 11 septembre: Visite de l'ENBD par mesdames LE GALL et MARIN de la DG/A1 : Information aux permanents enseignants mais QUID des permanents « administratifs »;
5. Jeudi 12 septembre: Groupe de travail au CHS17 Spécial « fusion »
6. vendredi 20 septembre: 2ème Groupe de travail « fusion » à la DG
7. Mardi 24 septembre: CHS17 Spécial « fusion » qui se tient à l'ENBD: SOLIDAIRE vote Seul pour la fusion
8. Jeudi 3 octobre: CT DNRFP spécial »fusion « qui se tient à l'ENBD à la demande de l'ensemble des OS
9. Mercredi 16 octobre: 2ème CT DNRFP Spécial « fusion »
10. Mercredi 20 novembre: 2ème CHS17 concernant la « fusion » ([voir page 7](#))

Dans le 1er quadrimestre 2014 se tiendra à la DG un 3ème groupe de travail qui entérinera entre autre les questions d'uniforme, de drapeau et de rapport à l'ENBD



« GREVE DU 21 NOVEMBRE: FACE A BERCY 1600 DOUANIERS »

Au niveau national 35% de collègues grévistes, tous services confondus. Le 21 novembre est donc un succès même si l'entrevue ministérielle accordée à l'intersyndicale nous a déçu - Mais on s'y attendait -

A l'ENBD **les douaniers, pourtant verbalement revendicatifs** se sont majoritairement exprimés !!!!

**+ de 83% de NON GREVISTES
Bercy beaucoup !**

La fusion des écoles de La Rochelle et de Rouen s'inscrit pourtant dans le PDS 2018

**BRAVO ET MERCI A TOUTES CELLES ET CEUX QUI SE SONT
MOBILISES LE 21**

Cette mobilisation, nous devons la continuer car le PDS 2018 est un plan de destruction massive
SOIT 1 EMPLOI DOUANIER SUPPRIME PAR JOUR JUSQU EN 2018

Nous devons maintenant nous interroger sur les suites à donner à ce mouvement initié en intersyndicale nationale, et nous appuyer, au niveau local, sur **une intersyndicale beaucoup plus forte où chacun doit prendre sa part.**



L'Agrenad délègue !!

Cet été, l'hébergement, par l'AGRENAD des policiers lors de l'université d'été du PS à La Rochelle a permis l'occupation des résidences vides.

Bonne gestion et bravo l'AGRENAD.

Par contre, nous déplorons une fois de plus l'utilisation gracieuse des agents affectés à la BGAS au profit des personnels « méritants » d'une association !

La douane « se saborde » !!

“DONNER LE BÂTON POUR SE FAIRE BATTRE”



Depuis septembre 2013, régulièrement, l'école forme des gendarmes sur les missions douanières de Lutte contre la Fraude et de contrôle des PPF.

Nous dénonçons la perte d'une partie de nos missions qui, une fois de plus, se fera au détriment de la douane:

1 transfert de Mission

+

Formation de gendarmes

= suppression de brigades de douanes

BERCY beaucoup !

Après la perte du statut de surveillance pour 80% des agents de l'école ce sera le tour de la BS de La Pallice de disparaître...

Restriction budgétaire !

mia - cadabra



RUMEUR QUAND TU NOUS TIENS !!

M. le directeur, dans le contexte actuel, est il bien nécessaire de se lancer dans l'acquisition d'un véhicule électrique, alors même que le véhicule dédié à votre fonction vous reste toujours réservé ??

Par ironie suivez notre présidente de région, il ne vous reste qu'à choisir la couleur dans la photo ci-jointe

PS: Les permanents pourront-ils utiliser la borne électrique qui sera installée à la BGAS pour recharger leur batterie?

Le SCH délègue également !!



Afin de perfectionner leur Formation Initiale, certains contrôleurs stagiaires, **sur les heures de sport**, ont pu bénéficier d'une formation complémentaire en manipulations de colis et transbordements.

En effet, il leur a été imposé de faire les manutentionnaires pour le SCH qui n'avait pas assez de gros bras pour stocker de lourds cartons dans les étages du « BRONX ».

Précision importante: ces zones sont désaffectées, amiantées et en attente de la démolition du bâtiment. L'entrée y est donc « FORMELLEMENT INTERDITE »

Parking sauvage !!



Depuis quelques années la direction de l'école interdit l'accès des parkings internes de l'école à pas mal de personnels non permanents .

La CGT rappelle que le parking extérieur attenant à la BGAS est très réduit compte tenu du nombre grandissant de stagiaires logés à l'extérieur mais aussi du fait de réunions d'instances de concertations à l'intérieur de l'ENBD tout comme pour la tenue de concours douaniers ou ministériels .

En effet Il était régulièrement demandé aux agents de la BGAS de conseiller aux conducteurs de stationner sur l'espace de verdure ou se trouve la piste cyclable réglementée elle par la voirie municipale.

Extrait du code de la voirie routière concernant l'occupation du domaine public – Art.L113-2 :
« En dehors des cas prévus aux articles L. 113-3 à L. 113-7, l'occupation du domaine public routier n'est autorisée que si elle a fait l'objet, soit d'une permission de voirie dans le cas où elle donne lieu à emprise, soit d'un permis de stationnement dans les autres cas. Ces autorisations sont délivrées à titre précaire et révoicable. »

► Le CHS-CT17 du 20 NOVEMBRE 2013

Le CHS-CT 17 du 20 novembre s'est réuni pour la 2eme partie concernant la fusion des écoles
voici un extrait du Compte Rendu relatif à la fusion

Concernant le projet, les prochaines échéances sont:

Mai 2014 fin des offres de marché et décision

Juin 2014 Début des travaux sur site

1) Concernant le bâtiment enseignement, les travaux se feront en milieu fermé. De ce fait plusieurs dispositions seront prises.

A) la date des stages et des formations seront majoritairement avancés au 1er semestre 2014

B) 20 studios (résidence) seront dédiés le temps des travaux aux enseignants comme bureaux

C) La logistique et coordination des stages seront implantés provisoirement dans le bâtiment (Informatique) salle VIDEO1, AHAD, ex-Mutuelle

D) Pas de solution, à ce jour, pour la documentation et le cyber-espace

2) Dans la prévision de la plateforme technique, il était prévu initialement un local enseignement Rayon X. Ce projet est abandonné et l'actuel lieu de formation gardera sa fonction car il est en très bon état.

3) Le musée de la fraude (dont le nom va changer , il reste à le déterminer) déménagera dans l'actuelle direction.

4) Concernant le DOJO , l'actuel local disparaît au profit d'une plus grande surface au sein de la future plateforme technique. L'actuel emplacement du DOJO servira à moderniser et agrandir la salle de musculation.

5) En matière de sécurité du site pendant toute la durée des travaux , un document contractuel sera établi courant décembre 2013 ou il sera tenu compte de l'impact sécuritaire pendant les travaux entre les sociétés de protection et santé et la BGAS.

6) A ce jour , il reste à valider le PV de septembre dans les jours qui viennent, ce qui permettra de lancer le projet et de ne pas perdre 400.000 euros de financement 2013

► La délégation des services sociaux

La préfecture ayant fait savoir qu'elle récupérerait les emplacements des bureaux des services sociaux actuels (déménagement suite à XYNTHIA) au plus tard en mars 2015. Le CHS et le CDAS réfléchissent sur une possibilité d'hébergement de la délégation soit:

⇒ par la DDFIP dans le cadre d'un projet global de réaménagement qui n'est pas encore validé à ce jour

⇒ Par l'ENBD en incluant l'implantation de la délégation des services sociaux dans le contexte de la Fusion.

Les deux solutions impliquent des modifications des projets initiaux et la décision n'est pas encore prise à ce jour.

A titre informel, il n'est donc pas impossible de voir arriver la délégation à l'ENBD mais cela nécessiterait, dans un cadre de confidentialité pour les agents que ce soit pour l'accueil par le médecin ou l'assistante sociale du ministère un accès direct à l'extérieur sans passer par la BGAS.

Nous avons demandé dans le cadre du CDAS le 26 novembre 2013 qu'une réflexion soit faite sur la possibilité d'accéder en voiture au sein de l'école pour les gens fréquentant les services sociaux (patients, retraités etc...)

« Il ne faut se permettre d'excès qu'avec les gens qu'on veut quitter bientôt. »

de Pierre Choderlos de Laclos

Bulletin d'adhésion 2014

J'adhère à la CGT : Nom : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Echelon : _____

Service : _____

Date : _____ Signature : _____

A renvoyer à : Secrétaire : DESMET Françoise STA

Trésorier : NOWAK Eddie BGAS



17, Rue du Jura
17021 La Rochelle
Cedex 1



Messagerie : cgt-enbd@douane.finances.gouv.fr